

Procédure pour des demandes de stage de perfectionnement Médecine de la douleur Moniteur clinique (candidat de l'extérieur du Québec)

Vous trouvez ci-dessous les informations relatives aux conditions d'admission et procédures administratives à compléter par un moniteur souhaitant venir effectuer une formation en médecine de la douleur à l'Université de Montréal.

Cette procédure s'applique pour les candidats qui détiennent un diplôme en médecine émis par une faculté à l'extérieur du Québec.

« (...) Les personnes détentrices d'un diplôme de docteur en médecine émis par une faculté de médecine québécoise et les personnes poursuivant ou ayant poursuivi une formation postdoctorale au Québec, dans le contingent régulier ou le contingent particulier, ne sont pas admissibles dans le contingent des moniteurs. » (extrait de la politique postdoctorale 2016, page 3 – section 3, article 3B)

Par conséquent, tout candidat présentant une demande à titre de moniteur et qui détient un diplôme MD émis par une faculté de médecine québécoise ou qui effectue ou a effectué une formation en résidence au Québec, ne pourra être admissible comme moniteur à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le moniteur devra fournir une preuve de financement pour la bourse destinée à subvenir à ses besoins pendant la durée de son stage de perfectionnement (« *fellowship* ») à l'Université de Montréal d'un montant minimal annuel de 40 000 CAD plus les droits de scolarité applicables.

Seules les bourses octroyées par un État, un organisme scientifique ou international, une université, un hôpital ou une faculté de médecine seront acceptées. Tout autre type de bourse sera refusé. (Voir selon votre situation - <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/droit-scolaire.html>).

Par ailleurs, certaines conditions spécifiques doivent être respectées par le candidat souhaitant présenter une demande d'admission à titre de moniteur clinique :

- Avoir une connaissance suffisante du français ;
- Être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) délivré par une école ou une université inscrite au répertoire de l'*International Medical Education Directory (IMED)* publié par la *Foundation for Advancement of International Medical Education and Research (FAIMER)*;
- Être titulaire d'un certificat de spécialiste reconnu dans sa province ou son pays d'origine ;
- Avoir satisfait aux exigences du Collège des médecins du Québec (pour plus d'information, consultez le lien suivant : <http://www.cmq.org/page/fr/moniteur.aspx>)
- Fournir tous les documents requis.

IMPORTANT : Les démarches pour obtenir un statut de moniteur comportent plusieurs étapes et doivent être entreprises au moins neuf mois à l'avance.

Deux types de formation sont possibles :

- Surspécialité en médecine de la douleur (programme de 2 ans)
 - Pour être éligible à cette formation, le candidat doit détenir un certificat de spécialiste dans une des disciplines suivantes :
 - Anesthésiologie, médecine d'urgence, médecine interne, neurologie, pédiatrie, physiothérapie, psychiatrie, rhumatologie
 - Si la formation antérieure du candidat le permet, un maximum de 13 périodes peuvent lui être créditées pour la surspécialité.
 - S'il remplit toutes les exigences prévues durant sa formation:
 - Et qu'il détient un diplôme du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada dans une des spécialités listées au point précédent, le candidat peut se présenter à l'examen de la surspécialité de médecine de la douleur du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada.
 - Et qu'il détient un certificat de spécialiste émis à l'extérieur du Canada, le candidat ne peut pas se présenter à examen de surspécialité en médecine de la douleur du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada et recevra un diplôme d'études spécialisées émis par l'Université de Montréal.

- Formation complémentaire en médecine de la douleur (1 à 13 périodes)
 - Le candidat qui fait le programme de formation complémentaire ne peut pas se présenter à examen du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada en médecine de la douleur, mais recevra un certificat confirmant le type de formation et sa durée par l'Université de Montréal.

Pour des informations plus détaillées sur les stages de perfectionnement comme moniteur et les procédures d'admission, vous êtes invité à visiter le site internet à l'adresse suivante :

<http://med.umontreal.ca/les-etudes/etudes-medicales-postdoctorales/admission/moniteur-clinique/>

Vous trouverez des informations générales concernant le programme de médecine de la douleur offert à l'Université de Montréal au site suivant :

<http://medecine.umontreal.ca/etudes/etudes-medicales-postdoctorales/programmes/medecine-douleur/>

Vous pouvez communiquer aussi avec :

Mme Marie Galibois B.A.A., M.Sc.
Adjointe à la vice-doyenne,
Vice-décanat aux études médicales postdoctorales
Faculté de médecine
Université de Montréal
Bureau S-740
2900, boul. Édouard-Montpetit
Montréal (QC) H3T 1J4

marie.galibois@umontreal.ca,
Téléphone : 514 343-6111 ext 3973
Télécopieur : 514 343-2068.

Et avec la directrice du programme de médecine de la douleur :

Dre Aline Boulanger, MD, FRPCP, MPH
Tel : 514-890-8000 ext 15126
Courriel : alineboulanger@videotron.ca

Enfin, pour plus d'information sur notre Faculté de médecine, sa mission, ses valeurs, ses programmes, son réseau de formation et ses créneaux d'excellence, vous êtes invité à prendre connaissance du document intitulé « *En quête d'excellence* » disponible en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://med.umontreal.ca/wp-content/uploads/document-promotionel.pdf> »